



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS  
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

## NON au SERVICE MINIMUM d'ACCUEIL (SMA)

Le Syndicat CGT des Animateurs de la Ville de Paris tient à faire un point sur l'organisation du SMA suite à son application lors de la grève du 19 mars 2009.

Pour mémoire, le 25 septembre 2008 Madame MOISAN, Directrice des Affaires Scolaires fait parvenir à 5 500 animateurs et ASEM de la Ville, une lettre nominative les informant qu'ils figuraient sur une « liste générale » et pouvaient donc être « mobilisés » pour le SMA.

Curieuse façon de faire, chacun ayant été mis devant le fait accompli.

Le Syndicat CGT des Animateurs a immédiatement contacté un avocat et ensemble, nous avons constaté que ces notifications individuelles étaient entachées d'irrégularités. Le SMA n'est pas une loi de réquisition.

Pour ces raisons, nous avons mis en demeure la Ville de Paris de suspendre son application.

La participation au SMA se fait sur la base du volontariat. L'administration, en l'occurrence la DASCO, ne peut en aucun cas vous l'imposer.

Nous avons conçu une lettre type, toujours disponible sur notre site. Cette « notification de refus de figurer sur la liste du Service Minimum d'Accueil » vous permet de sortir définitivement de la liste de désignation élaborée par la Ville.

D'autre part, nous avons déposé dès le début, des préavis de grève, systématique, couvrant les animateurs ne souhaitant pas assurer le SMA, durant les grèves de l'Education Nationale.

Ces actions visaient, dans l'urgence, à contrecarrer l'application brutale par la municipalité parisienne d'une loi que nous condamnons. La décision unilatérale prise par celle-ci ne nous semblait pas respecter le principe de liberté individuelle des animateurs et des agents.

Dans un deuxième temps, au mois de janvier, la Ville de Paris régularise enfin la situation en écrivant à nouveau aux animateurs figurant sur la liste générale d'accueil. Petit aparté, ceux qui avaient envoyé la lettre type (avec lettre en A.R.), n'ont pas reçu de 2<sup>ème</sup> courrier. Ils n'étaient plus « mobilisables ».

Dans ce courrier, il était demandé à chacun s'il se portait « volontaire » ou « non volontaire » pour effectuer le S.M.A.

La DASCO nous assure qu'elle respecterait son engagement à n'organiser le S.M.A. que sur cette base du volontariat. En outre, la Directrice des Affaires Scolaires nous dira en réunion avoir reçu 275 réponses favorables sur 5 500, en espérer 400... nous en sommes restés là.

Renversement ! Nous constatons que des pressions sont exercées par téléphone, par courrier électronique, par oral, à l'encontre des animateurs, pour pallier à l'absence de volontaires. Ces pressions permettront le jour venu, de réunir 940 animateurs, au total.

Quel est le respect de la parole donnée ?

Pourquoi ce zèle de la municipalité à trouver des volontaires pour appliquer une loi qu'elle condamne par ailleurs ? « Le Maire de Paris ne l'a-t-il pas définie : « d'atteinte au droit de grève » ?

Pour notre syndicat, le métier d'animateur est de s'occuper d'enfants non de briser des grèves. Par principe et par conviction nous sommes contre le S.M.A.

Nous rappelons aux personnels qui ont assuré le SMA que « volontaire d'un jour n'est pas volontaire toujours ». Ces personnels peuvent à tout moment sortir de la liste de désignations en adressant la lettre type au Maire de Paris.

Rappelons les termes justes d'une pétition auquel nous avons participé et qui circule encore « le S.M.A. ne passera pas par nous ».

Plus que jamais, nous devons nous battre pour construire la profession, obtenir de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail.

Plus que jamais nous devons lutter contre la précarisation galopante dans l'animation, à la Ville de Paris.

Nous refusons de nous voir instrumentalisé, dans des querelles politiciennes, pour satisfaire à l'organisation d'un S.M.A. qui caricature l'exercice de notre profession.

## L'ANIMATION EST NOTRE METIER

La CGT Animateurs tient une permanence  
Tous les mardis après-midi  
de 14 heures à 16 heures au local syndical  
4, rue Lobau – Salle 114 – Métro : Hôtel de Ville  
Tél. : 01.42.76.40.87

Site Internet : [www.animateurs-cgt.org](http://www.animateurs-cgt.org)

 [syndicat.cgt-animateurs@paris.fr](mailto:syndicat.cgt-animateurs@paris.fr)